

Communication à l'attention des investisseurs concernant le risque de liquidité et la gestion de la liquidité par BCEE Asset Management.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'un actif ne puisse pas être négocié assez rapidement pour ne pas affecter le prix de cet actif. Dans des conditions de marchés normales, le risque de liquidité est faible, car les compartiments peuvent uniquement investir dans les actifs éligibles cités dans le prospectus. En revanche, en cas de turbulences sur les marchés, leur contraction pourrait empêcher les compartiments de vendre aisément leurs actifs à leur juste valeur, voire de les vendre dans l'absolu. Si les compartiments reçoivent des demandes de rachat massives dans de telles conditions de marchés, les Administrateurs peuvent prendre les mesures appropriées pour protéger les intérêts des actionnaires.

Risques liés aux titres non cotés et/ou illiquides

Les compartiments peuvent investir ou détenir une fraction (au maximum 10%) de leurs actifs nets en titres qui ne sont pas (ou plus) cotés en Bourse ou sur un marché réglementé ou qui peuvent être considérés comme illiquides du fait de l'absence de marché actif. Les compartiments risquent d'être confrontés à des délais substantiels pour trouver une contrepartie à la cession de ces actifs et de subir des pertes en tentant de vendre ces titres. S'il y a lieu, les positions illiquides et dépourvues de marché actif seront évaluées au prix du marché compte tenu des prix de marché du moment, des prix de marché d'investissements comparables et/ou d'autres facteurs (p. ex. la nature de l'instrument en question) selon ce qui s'avérera approprié. Dans la mesure où l'évaluation au prix de marché d'un investissement illiquide est impossible, ledit investissement sera enregistré à la juste valeur raisonnablement déterminée par les Administrateurs ou leur délégué. Rien ne garantit que la juste valeur correspondra à la valeur réalisée par le compartiment lors de l'aliénation ultérieure de l'investissement ou qui serait réalisée en cas d'aliénation immédiate dudit investissement. Par conséquent, un investisseur demandant à un compartiment le rachat de ses parts avant la vente d'un tel investissement ne participera pas aux gains ou aux pertes en résultant.

Risque de liquidité lié aux rachats massifs

En cas de rachat massif d'actions d'un des compartiments dans un laps de temps limité, le compartiment concerné risque de se voir contraint de liquider des positions dans des délais plus brefs que ceux qui seraient souhaitables, avec un effet négatif sur la valeur des actions rachetées et des actions toujours en circulation.

Gestion de la liquidité par BCEE AM

BCEE AM a mis en place un processus de gestion de la liquidité afin de détecter, mesurer, gérer et suivre les risques liés aux investissements de chaque compartiments et leurs effets sur le profil de risque et de liquidité des compartiments concernés. Ainsi, BCEE AM s'assure que le profil de risque de chaque compartiment est cohérent au regard de la taille, de la structure du portefeuille des stratégies et des objectifs d'investissements tels que décrits dans le présent prospectus.

En particulier, BCEE AM s'assure que le profil de risque de chaque compartiment est cohérent avec le profil de liquidité et la politique de rachat du compartiment.

BCEE AM a mis en place des processus et un système de gestion de la liquidité afin de mesurer le risque de liquidité de chaque compartiment et de s'assurer que le profil de liquidité des

investissements sous-jacents est en adéquation avec ses obligations, en particulier en cas de demande de rachats conformément au présent prospectus.

BCEE AM effectue des tests de robustesse (stress tests) de façon régulière afin de mesurer et d'évaluer le risque de liquidité de chaque compartiment dans des circonstances normales et extrêmes.

BCEE AM peut également avoir recours, sous certaines conditions, aux provisions des prospectus afin de gérer la liquidité dans l'intérêt des actionnaires, telles que la possibilité de suspendre temporairement la NAV. La politique de gestion de la liquidité est revue par BCEE AM et mise à jour au minimum une fois par an.